

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 12 avril 2021

Date de convocation : 06 avril 2021.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 12 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD, Messieurs Roger BONNENFANT, Kevin DEWULF, Dominique DUMORTIER, Daniel FEUILLETTE, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION.

Absent excusé : Monsieur Michel TROMPETTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Kevin DEWULF.

23/2021 Objet de la délibération : vote du compte de gestion 2020 de la commune de Grivesnes.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur SQUIBAN Philippe Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Les membres du conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2020 de la commune de Grivesnes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

24/2021 Objet de la délibération : Vote de compte administratif 2020 pour la commune.

Madame le Maire présente le compte administratif 2020 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-90 113,05		218 118,96	128 005,91
fonctionnement	219 735,11	110 013,43	10 741,95	120 463,63
Montant total	129 622,06	110 013,43	228 860,91	248 469,54

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Mandats émis
11	Charges à caractère général	95 668,01	91 907,31
12	Charges de personnel	248 850,00	230 695,21
14	Atténuation de produits	23 007,00	2 300,00
65	Autres charges gestion courante	27 300,00	26 882,58
66	Charges financières	5 000,00	3 291,43
67	Charges exceptionnelles	243,23	243,23
68	Dotations aux provisions semi-budgétaire	443,00	443,00
22	Dépenses imprévues	0,00	0,00
23	Virement à la section d'investissement	20 000,00	
42	Opération d'ordre transfert entre sections	21 311,76	21 311,76
43	Opération d'ordre intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	441 823,00	397 781,52

RECETTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Produits des services, domaine de ventes	95 910,03	158 786,88
73	Impôts et taxes	102 875,00	104 275,69
74	Dotations, subventions et participations	85 783,00	91 111,65
75	Autres produits de gestion courante	39 500,00	33 778,74
76	Produits financiers	150,00	0,00
77	Produits exceptionnelles	600,00	6 973,22
78	Reprises provisions semi-Budgétaires	0,00	0,00
42	Opération ordre transfert entre sections	13 597,29	13 597,29
43	Opération ordre intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTE REELLES + D'ORDRE	338 415,32	408 523,47

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	213715,27
--	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles (sf204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations cor	177 735,66	29 936,84
16	Emprunts et dettes assimilés	29 000,00	27 025,44
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 597,29	13 597,29
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	220 332,95	70 559,57

Pour information D 001 solde d'exécution négatif reporté de N-1	90113,05
---	-----------------

RECETTE D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	2 000,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	150 000,00	150 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	116 133,43	116 616,77
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,81	750,00
21	Virement de la section de fonctionnement	20 000,00	0,00
40	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 311,76	21 311,76
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	310 446,00	288 678,53

Pour le vote du compte administratif 2020 Madame le maire se retire et Monsieur Francis LEROUX prend la présidence.

Après délibération, les conseillers approuvent le compte administratif 2020.

25/2021 Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	10 741,95
un excédent reporté de :	109 721,68
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	120 463,63
- un déficit d'investissement de :	128 005,91
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	128 005,91

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	120 463,63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	120 463,63
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	128 005,91

26/2021 Objet de la délibération : modification des statuts : changement d'adresse du siège social pour le Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois.

Madame le Maire informe les conseillers que le Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois vient de déménager au « 120 rue Victor Hugo – 80440 BOVES »

Vu la code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération instaurant les statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIÉNOIS en date du

Vu la délibération du comité syndical en date de la relative à la dernière modification des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIÉNOIS ;

CONSIDÉRANT que le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIÉNOIS a entrepris une démarche de modification statutaire par la délibération du 11 mars 2021, approuvant la modification du siège social.

CONSIDÉRANT qu'il est question d'acter le changement d'adresse du siège social du SISA

CONSIDÉRANT que les communes adhérentes du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIÉNOIS disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical du SISA, pour se prononcer sur les modifications envisagées ; passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

CONSIDÉRANT que la modification des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIÉNOIS se porte sur le changement d'adresse du Syndicat comme suit :

Article 3 : Siège du Syndicat

Le siège social du syndicat est fixé au : **120 rue Victor Hugo – 80440 BOVES,**

Chaque commune adhérente doit délibérer.

Après délibération, les conseillers décident d'approuver la modification des statuts du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SOINS INFIRMIERS DU SUD AMIÉNOIS ;

27/2021 Objet de la délibération : devis pour l'achat d'abris bus.

Madame le Maire présente le devis de la société ADEQUAT de VALENCE pour l'installation des d'abris bus avec bancs et poubelles sur le territoire de Grivesnes.

Montant du devis : 6 195,60 € T.T.C

Après délibération : les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

28/2021 Objet de la délibération : devis pour l'installation des abris bus.

Madame le Maire présente le devis de la société Les Espaces Vert du Val de Noye de Rouvrel représentée par Monsieur William GEORGET, pour l'installation des abris bus.

Montant du devis : 1699,03 € HT.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

29/2021 Objet de la délibération : devis pour la plantation de haies arbustives sur le territoire de Grivesnes.

Madame le Maire présente le devis de la société Les Espaces Vert du Val de Noye de Rouvrel représentée par Monsieur William GEORGET, pour le projet de l'aménagement des chemins ruraux.

Montant du devis : 6965,17 € H.T.

La Région subventionne ce projet à hauteur de 90% grâce au plan « 1 million d'arbres ».

Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

30/2021 Objet de la délibération : convention d'entretien annuel des haies arbustives.

Madame le Maire explique aux conseillers que pour bénéficier de l'aide de la Région Hauts-de-France pour l'implantation des haies pour le projet « 1 million d'arbres », la commune s'engage à entretenir les haies. Madame le Maire présente la convention d'entretien annuel des haies arbustives de la société Les Espaces Vert du Val de Noye de Rouvrel représentée par Monsieur William GEORGET.

Montant de la convention : 2167,00 € H.T.

Après délibération, les conseillers acceptent la convention d'entretien annuel et autorisent Madame le Maire à le signer.

31/2021 Objet de la délibération : vote du taux de référence pour la taxe foncière du foncier bâti 2021.

Madame le Maire informe les conseillers que la mise en œuvre de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe

locale. Concrètement, cela signifie que si vous souhaitez maintenir la fiscalité locale à un niveau identique à celui de l'année précédente, (c'est à dire sans hausse de pression fiscale) le taux de TFPB voté par le conseil municipal doit être égal en 2021 à la somme des taux 2020 de la commune et du département (8,12 + 25,54 % = 33,66 %)

Après délibération, les conseillers décident de ne pas augmenter les taux et de garder les taux de 2020 de la commune et du département soit un taux de TFPB de 33,66 % .

32/2021 Objet de la délibération : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Madame le le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2021 des trois taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux de référence 2020	TAUX VOTES 2021	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	223 100	33,66 commune + département 8,12 + 25,54	33,66	75095
Taxe foncière (non bâti)	118 100	14,20	14,20	16770
C.F.E	20 200	10,46	10,46	2113
Produit fiscal attendu de la fiscalité directe locale				93978

33/2021 Objet de la délibération : remplacement des tendeurs de chaîne pour la mise en volée de la cloche numéro 2.

Madame le Maire présente aux conseillers le devis de la Société HUCHEZ de Ferrières concernant le remplacement des tendeurs de chaîne pour la mise en volée de la cloche n°2.

Montant du devis : 305,53 € T.T.C.

Madame le Maire se pose la question s'il faut effectuer le remplacement des tendeurs de chaîne alors que dans le devis de décembre 2019, il fallait changer le moteur de la volée N°2 avec son ensemble de transmission.

Montant du devis : 1258,26 € T.T.C.

Madame le Maire pense qu'il faut faire le point avec Monsieur FORESTIER afin d'obtenir un nouveau devis.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire.

34/2021 Objet de la délibération : adhésion au groupement de commandes Communauté de Communes Avre Luce Noye - restauration collective scolaire et ACM.

Madame le Maire explique que dans le cadre des articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 février 2017, relative au groupement de commandes-restauration collective scolaire et ALSH ;
Dans la mesure où le marché de prestations signé avec API, dans le cadre de l'actuel groupement de commandes, arrive à échéance le 31 août 2021 ;

Visant à coordonner, mutualiser et optimiser les achats, la Communauté de Communes Avre Luce Noye propose de reconstituer un groupement de commandes pour ce marché de prestations : Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 (reconductible 1 an).

En tant qu'organisatrice des Centres Animation Jeunesse, la CCALN propose d'assurer la coordination de ce groupement.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 mars 2021, portant sur la création du groupement de commandes Restauration collective scolaire en ACM,

Les communes, syndicats, associations sont appelés à délibérer pour adhérer au groupement et signer la convention constitutive approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Ceci exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes créer par la CCALN portant sur un marché de prestations « Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) » pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 (reconductible 1an).
- Entérine les termes de la convention constitutive ci-jointe,
- Désigne Madame Anne-Marie PRÉVOST comme représentant à la Commission d'Appel d'Offres créée pour ce groupement,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous les documents en rapport avec l'exécution et la mise en œuvre de cette décision.

35/2021 : Objet de la délibération : devis pour la réfection du préau de l'ancienne école d'Ainval.

Madame le Maire a constaté en se rendant au logement communal d'Ainval, que l'ossature bois du préau était très abîmée et qu'il fallait refaire les joints du bâtiment qui se trouve à côté du préau.

Madame le Maire a donc demandé un devis à la Maisonnée de Corbie.

Montant du devis pour la main d'œuvre :	1900,00 € T.T.C
Devis pour les matériaux de la société Moreuil Matériaux :	1778,40 € T.T.C

Montant total :	3678,40 € T.T.C

Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

36/2021 Objet de la délibération : demande d'acompte aux communes du RPI 2 et 4 pour le fonctionnement du RPI.

Madame le Maire informe les conseillers que le bon fonctionnement du budget du RPI, il est nécessaire de demander un deuxième acompte aux communes du RPI 2 et 4.

Après délibération, les conseillers acceptent et les acomptes suivants sont proposés :

COMMUNE	MONTANT DU 2ème ACOMTPE
CHIRMONT	5 000 €
COULLEMELLE	5 000 €
ESCLAINVILLERS	5 000 €
FOLLEVILLE	5 000 €
MALPART	5 000 €
QUIRY LE SEC	5 000 €
SOURDON	5 000 €
VILLERS TOURNELLE	5 000 €

	40 000 €

37/2021 Objet de la délibération : stationnement dans la rue du 19ème BCP.

Madame le Maire propose le stationnement d'un seul côté pour cette rue. Les engins agricoles ont des difficultés pour manoeuvrer lorsque des véhicules se trouvent garés des deux côtés.

Madame le Maire propose que le stationnement se fasse côté pair.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition et autorisent Madame le Maire à prendre un arrêté municipal sur la RD 26A après accord du conseil départemental.

RPC :

Nouvelle proposition pour le projet RPC : la commune de Sourdon propose de céder le terrain qui se trouve près du terrain de football et du City parc. Mais la parcelle est en zone US (sportive) il faut donc demander une modification du PLUi pour la passer en UB.

Il faut attendre la réponse de la DDTM pour poursuivre le projet.

38/2021 Objet de la délibération : devis pour l'achat de radars.

Madame le Maire propose aux conseillers de changer le radar qui se trouvait à l'entrée de Grivesnes car il ne fonctionne plus. Madame le Maire a demandé un devis à CYNERGIE d'Ailly sur Noye pour le remplacer car il n'est pas réparable.

Montant du devis : 2812,20 € H.T.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis de Cynergie.

39/2021 Objet de la délibération : dossier CABC.

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a rencontré les responsables de la CABC et NORIAP concernant l'extraction de la craie entre Ainval et Sourdon. Madame le Maire pense qu'on ne peut pas empêcher les entreprises de travail mais pour éviter de la nuisance il faut limiter le nombre de camions et la vitesse et prévoir des feux alternés pour éviter les accidents car la route d'Ainval Sourdon est très étroite.

L'extraction se fera 3 fois 1 semaine/an et 4 jours/semaine, à compter du 1er mai au 31 août pour une extraction de 7 milles tonnes.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire mais avec une convention de deux ans tacitement reconductible.

FEU D'ARTIFICE : Madame le Maire aimerait prévoir un feu d'artifice pour le 14 juillet car elle pense que les gens seraient très heureux de se retrouver à conditions que les règles sanitaires soient levées. Les conseillers acceptent la proposition. Prendre contact avec la Présidente et les membres du Comité des Fêtes pour savoir s'ils sont d'accord pour l'organisation.

ELECTIONS :

Madame le Maire informe les conseillers que Madame la Préfète a demandé l'avis des maires pour l'organisation des élections régionales et départementales. Le souhait de Madame le Maire était de repousser les élections en octobre.

PIGEONS : suite à l'intervention de l'entreprise NONUISYS : 150 pigeons ont été attrapés à Grivesnes et 32 pigeons à Aival.

BASSIN VERSANT AIVAL :

Madame le Maire informe les conseillers que l'étude concernant les ruissellements a été reprise par la communauté de communes. Il faudra faire des aménagements pour limiter le ruissellement avec l'accord des agriculteurs et l'entretien sera réalisé par la communauté de communes.

La séance est levée à 22h30

Les membres du conseil,

Madame le Maire,

Anne-Marie PREVOST

